



INSTITUT NATIONAL
DES SCIENCES
APPLIQUÉES
LYON

DEPARTEMENT FORMATION PAR LA RECHERCHE ET LES ETUDES DOCTORALES - FEDORA

BAT. INSA DIRECTION
37 Avenue Jean Capelle
69621 VILLEURBANNE
TEL: 04 72 43 82 16
MAIL : fedora-for@insa-lyon.fr

PROCEDURE RELATIVE AU CURSUS D'HABILITATION A DIRIGER DES RECHERCHES

1. Autorisation d'inscription

La procédure d'autorisation d'inscription en HdR est régie par un texte voté en Conseil Scientifique (CS) de l'INSA. Le texte est disponible sur le site de l'INSA en suivant ce lien → <http://www.insa-lyon.fr/fr/habilitation-diriger-recherches> .

2. Inscription (lors du dépôt de soutenance)

L'inscription en HdR est gérée par le département FEDORA. Lors du dépôt de son dossier de soutenance, le candidat devra également fournir :

- la fiche d'inscription remplie qui lui aura été remise lors de son autorisation.
- la photocopie d'une pièce d'identité,
- une photocopie de l'attestation de réussite ou, du ou des diplôme(s) permettant l'inscription à l'HDR,
- un exemplaire du mémoire d'H.D.R. comportant le titre des travaux (sur papier),
- un résumé des travaux (1 à 2 pages),
- si le candidat n'est pas personnel de l'INSA de Lyon ou personnel hébergé INSA de Lyon, un chèque d'un montant de 391 € à l'ordre de l'agent comptable de l'INSA de Lyon, pour ses frais d'inscription au titre de l'année universitaire 2014-2015.

3. Procédure de soutenance

Toute demande de soutenance d'HdR est transmise par le (la) candidat(e) au département FEDORA :

- a) Dépôt de la proposition de jury avec statut et adresse professionnelle + électronique et un mémoire papier (pour mémoire composition d'un jury d'HDR : 3 rapporteurs, dont 2 au moins HDR, 2 ou 3 hors établissement – jury au moins 5 membres HDR, Profs ou DR, dont la moitié au moins de Profs ou DR – 1 membre Insa et 1 membre UCBLyon 1)
- b) Le département FEDORA transmet la proposition de jury au Directeur de l'Ecole Doctorale concernée qui valide le jury.

- c) En cas d'avis favorable sur la composition du jury, le département FEDORA informe le candidat qu'il doit envoyer un exemplaire du mémoire d'H.D.R. à chacun des rapporteurs. Le département FEDORA émet les courriers aux rapporteurs. Les rapports sont collectés par le département FEDORA.
 - d) Les rapporteurs envoient leur rapport directement au département FEDORA. Le département FEDORA les transmet pour avis au responsable de l'Ecole Doctorale.
 - e) Selon les avis des rapporteurs et de l'Ecole Doctorale, la Directrice du département FEDORA autorise la présentation des travaux en soutenance et désigne les membres du jury.
 - f) Le département FEDORA envoie :
 - au candidat : l'autorisation de soutenance et copie des rapports
 - au directeur de l'école doctorale : copie des rapports
-

Après la soutenance, les documents (PV, rapport de soutenance) sont transmis au département FEDORA pour validation. En cas d'avis favorable, le département FEDORA émet une attestation de réussite et transmet le dossier de soutenance (noms des rapporteurs, rapports en vue de la soutenance, composition du jury, procès verbal de soutenance ainsi que le rapport de soutenance) à l'Université Lyon 1.

4. Délivrance de diplôme

La procédure de délivrance des diplômes est prise en charge par l'INSA de Lyon.